



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2014**

Aujourd'hui, vendredi onze avril deux mille quatorze, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire.

Monsieur le Maire :

Etaient présents : M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. SIMON Michel, Mme LOOCK Martine, M. MUNTE Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, M. COLIN Henri, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, Mme BONNET Catherine, M. COUPY Daniel, M. TULET André, Mme LAGARDE Geneviève, Mme BESSOU Evelyne, Mme LASFARGUES Geneviève, Mme MARTY Lucienne, M. LAGANE Thierry, M. DELPECH Bernard, Mme CHANUT-STOEFFLER Sylvie, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY-ZUJILI Sabine, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. GUIRAL Lionel, M. SINDOU Géraud, Mme CHABERT Fabienne, Mme BOUIX Catherine, M. SENNAC Pierre-Louis, M. HUREAUX Roland, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. DEBUISSON Guy, Mme SOLER Stéphanie, Mme LE QUENTEC Yannick, Mme EYMES Isabelle.

Etaient excusés : Mme Françoise FAUBERT (arrivée à 19h15), Mme LENEVEU Hélène (**procuration** donnée à M. DELPECH)

Présents : 33 Excusés : 2 Procuration(s) : 1

Secrétaire de séance : Pierre-Louis SENNAC

PROJETS DE DELIBERATION RETIRES/MODIFIES :

- Projet de délibération n°2 : **retiré** de l'ordre du jour – ce sujet est déjà abordé dans la délibération n°1.
- Projet de délibération n°4 : suite à une erreur matérielle, il n'a pas été transmis lors de l'envoi des documents – Remise sur table.

ORDRE DU JOUR

Rapporteur Monsieur le Maire :

Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation générale donnée par le Conseil municipal

Aucune remarque sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation générale.

Il n'y a pas de vote sur ce point.

Madame Isabelle EYMES : Je ne sais pas si c'est possible, mais peut-on faire une suspension de séance pour permettre aux personnes présentes de s'exprimer.

Monsieur le Maire : Non, la règle ne le prévoit pas. Nous avons déjà eu ce cas au sein de nos séances ; il est tout à fait normal qu'il puisse y avoir une expression à travers des panneaux, par exemple, mais il n'est pas prévu dans la réglementation d'un conseil municipal, qu'il puisse y avoir une expression. En revanche, je ne doute pas que ce projet sera abordé, que chacun pourra s'exprimer et que je pourrai aussi donner ma position. Des rencontres sont prévues en dehors de ce conseil municipal.

Arrivée de Mme Françoise FAUBERT à 19h15.

Présents : 34 Excusés : 1 Procuration(s) : 1

FINANCES

1- Pouvoirs du Maire – Délégation du Conseil municipal relative à la dette Définition des conditions et limites de la politique d'endettement

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET

Délibération relative à la dette, nous allons parler beaucoup de finances ce soir. Il s'agit de donner pouvoir à Monsieur le Maire.

Suite à la crise financière de fin 2008, une charte de bonne conduite a été rédigée, c'est la charte GISSLER sur les nouveaux produits financiers. La circulaire interministérielle du 25 juin 2010 et l'instruction du 3 août 2010 qui l'accompagne, s'inspirent des six engagements de cette charte relatifs aux préconisations sur les produits financiers proposés aux collectivités territoriales, aux informations nécessaires dans les offres bancaires, mais aussi auprès de l'assemblée délibérante. Ce dernier point a pour conséquence de cadrer les délégations du Maire et de définir une stratégie de dette qui sera revue chaque année.

Pour réaliser tout investissement et dans les limites des sommes inscrites chaque année au budget, le Maire reçoit délégation aux fins de contracter, uniquement, les produits de financement, dans les conditions suivantes :

- Leur durée ne pourra excéder 35 ans sans autorisation du conseil municipal.
- Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :
 - T4M/TAM/TAG
 - EONIA

- TMO/TME/TEC
 - EURIBOR
 - OAT/CMS/ taux de Swap
 - LIBOR USD
 - Livret A
- Le profil de la dette est fixé dans les conditions suivantes :
- 55 % minimum de l'encours en produits classés A soit taux fixe ou variable simple, échange de taux fixe contre taux variable ou inversement, échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique) ou taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel),
 - 45 % maximum de l'encours en produits structurés classés B soit à barrière simple sans effet de levier,
 - Pas de produits classés C (option d'échange), D (Multiplicateur jusqu'à 3) ou E (multiplicateur jusqu'à 5),
 - Pas d'indices classés 5 et 6 (écarts d'indices hors zone euro et divers).

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versés aux établissements financiers pour un montant maximum de 1 % de l'encours.

L'assemblée délibérante donne ainsi délégation au Maire pour :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour les opérations de financement, de refinancement,
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- résilier l'opération arrêtée,
- définir le type d'amortissement (sauf le différé d'amortissement),
- procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- exercer, notamment pour le réaménagement de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- négocier, l'allongement de la durée d'un prêt (maximum 5 ans), la modification de la périodicité et du profil de remboursement,
- signer les produits de financements dans la limite des inscriptions budgétaires annuelles et répondant aux conditions posées aux alinéas précédents,
- signer les contrats de ligne de trésorerie dans la limite de 3 000 000 € par an
- conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus,
- lancer des consultations pour les instruments de couverture, afin de protéger la collectivité contre d'éventuelles hausses des taux ou, au contraire, afin de profiter d'éventuelles baisses, mais pas à contractualiser seul.

Le Conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de cette délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du CGCT.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée de donner délégation à Monsieur le Maire, ou à son représentant, jusqu'à la fin de son mandat pour :

- Contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du CGCT dans les conditions et limites ci-après indiquées dans sa politique d'endettement (ci-dessus).

Madame Isabelle EYMES : Sur l'annulation de la délibération suivante, en ce qui concerne la ligne de trésorerie elle est à 2 millions alors que sur le projet de délibération n° 1 elle est portée à 3 millions Pouvez-vous nous expliquer ?

Monsieur Vincent BOUILLAGUET : C'est la raison pour laquelle nous l'avons enlevée.

Madame Isabelle EYMES : Personnellement j'ai du mal à voir la nécessité d'étendre aussi largement les délégations données au Maire ou à son représentant, donc je m'abstiendrai sur cette délibération.

Madame Martine LOOCK : Je souhaiterais apporter une précision, sur mes anciennes fonctions que j'occupais à la place de Monsieur BOUILLAGUET. Il s'avère que cette délibération sur l'ancienne mandature avait été prise en deux fois. Cette fixation du montant de la ligne de trésorerie en une délibération indépendante a été reprise sur le modèle de celle qui avait été faite la dernière fois. Il s'avère que le maximum de ligne de trésorerie souscrite été effectivement de 3 millions mais que depuis les 2 derniers exercices, nous nous en passons. Donc c'est une précaution de l'intégrer là pour ne pas être obligé, mais la surveillance alternative avait permis de s'en passer depuis 2 exercices, depuis la crise financière.

Monsieur Jean Luc MAFFRE : Simplement pour expliquer notre abstention sur cette délibération, nous trouvons que la sensibilité au taux variable est trop importante. C'est rédigé 55 minimum fixe et variable ce que nous aurions aimé, c'est moins de taux variables pour l'avenir. Il y a eu des taux bas jusqu'à maintenant mais ça pourrait remonter fortement comme je vais le dire ensuite sur le budget.

M. HUREAUX, M. MAFFRE, MME RIVIERE, M. DEBUISSON, MME SOLER, Mme EYMES s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

2 - Fixation du montant de la ligne de trésorerie → POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

3 - Débat d'orientation budgétaire 2014

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET

Je remercie Madame LOOCK pour le travail effectué au cours de la mandature. C'est vraiment extraordinaire qu'elle ait pu travailler au quotidien et en équipe.

Le débat d'orientation budgétaire est certes une obligation réglementaire, mais il est aussi un moment privilégié pour à la fois dresser un bilan chiffré de nos actions et se tourner vers l'avenir.

Il permet d'analyser, budget par budget, les points forts ou les points d'amélioration, les secteurs où il y a des efforts à porter et in fine, de décèler s'il y en a des marges de manœuvres pour la collectivité.

Mais il ne s'agit pas à ce stade, d'entrer dans le détail du fonctionnement de nos institutions, seules les grandes lignes sont présentées.

Cet exercice permet de tracer des trajectoires et nous aide à la planification et à la réalisation de nos engagements.

Ce débat d'orientation budgétaire se tient dans un contexte particulier une fois encore, puisqu'il s'agit du premier de la mandature, avec une équipe renouvelée.

Je vais m'employer à commenter et à décrypter le document qui vous a été remis, je ferai les renvois au fil de l'eau pour en faciliter le suivi.

J'espère que je serai suffisamment clair, mais vous saurez me le dire ; et la semaine prochaine nous serons encore dans un exercice budgétaire important, des précisions pourront, là aussi, être apportées.

En règle générale, le D.O.B s'attarde sur l'exercice précédent avant de se projeter sur le suivant.

Cette fois, s'agissant du début de la mandature, nous examinerons souvent au fil du document, les 6 années passées et nous nous projetterons sur la présente mandature qui s'ouvre, de 2014 jusqu'à 2020.

Les objectifs du DOB sont rappelés dans la première partie du document ; il s'agit, vous l'avez compris, de présenter au conseil municipal les orientations budgétaires qui préfigurent celles définies dans le budget mis au vote vendredi prochain.

La tenue de ce débat est obligatoire ; il n'y a pas de vote sur le contenu mais la tenue du débat fait l'objet d'une délibération formalisée.

La deuxième partie développe le contexte national et international dans lequel se tient le DOB, il s'agit donc d'éléments de contexte, externes à la collectivité, je n'y reviens pas vous avez dû prendre connaissance du document et Monsieur le Maire a développé les principaux éléments.

Nous avons cependant collectivement compris que les ressources allaient être de plus en plus contraintes et que plus que jamais les collectivités devraient faire preuve de prudence certes, mais aussi de rigueur dans la gestion des deniers. Nous devons rechercher à la fois des pistes d'économies et des financements optimisés ; tout cela sans activer le levier de la fiscalité.

Je vais donc directement entrer dans la situation financière de la collectivité, page 5 du document.

LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE, SON EVOLUTION ET SES PERSPECTIVES

A. Les Recettes de fonctionnement

En 2013, les recettes, contrairement à l'an passé ne sont pas en recul et au contraire, progressent de 2,5% par rapport à l'an passé et de 9,1% au global sur la mandature.

J'entre dans le détail des recettes, en commençant par la fiscalité :

a) Contributions fiscales directes :

- Comme indiqué dans le document (le tableau du milieu), la progression des recettes fiscales résulte à la fois de la dynamique locale, c'est-à-dire du nombre plus important de constructions et la baisse des vacances de logements non loués, mais aussi de la hausse votée en Loi de Finances; bien entendu, les taux étant maintenus à 0%, il ne peut y avoir de hausse résultant de votes locaux.
- On observe (le tableau du bas de page 5), compte tenu de l'héritage en 2008, que le taux de mobilisation fiscale est encore supérieur à la moyenne, mais il y a désormais une amélioration significative : il y a en effet une réduction de 10 points entre Cahors et les communes comparables de sa strate (on est passé de 48,4 à 38,07%).
(Le potentiel fiscal est le produit qu'on obtiendrait si on appliquait à nos taxes le taux moyen national ; le coefficient de mobilisation fiscale est un indicateur de pression fiscale, égal au rapport entre le produit des impôts et le potentiel « moyen » évoqué ; on est encore au-dessus mais cela se resserre)

→ **Prospective 2014-2020** : le tableau de prospective page 6 inclut le maintien du 0% d'augmentation des taux, une dynamique locale calculée de façon prudente et une faible hausse des bases d'imposition je dis bien des bases, les taux ne bougeant pas)

b) Les dotations et subventions de fonctionnement:

- Les dotations de l'Etat sont stables ou en baisse ; ainsi la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a baissé de 170 000 € entre 2008 et 2013,
- Les autres dotations, quand elles ont évolué en pourcentage, ne représentent pas les postes les plus importants des recettes.

→ **Prospective 2014-2020** :

La DGF 2014 notifiée au titre de la LDF 2014 comprend une baisse de 207 000 € au titre de la contribution au redressement de la France ; nous allons devoir poursuivre nos efforts en terme d'économie sur nos dépenses (cf. page 7).

c) Autres fiscalités : (cf. bas de la page 7)

On observe essentiellement une baisse du reversement de fiscalité par le Grand Cahors au profit de notre commune, moins 1 420 000 € entre 2008 et 2013 ; c'est naturel puisque des compétences ont été transférées au fur et à mesure ou ont donné lieu à des mutualisations ; c'est un effet en trompe l'œil car cette baisse de recettes s'est accompagnée de baisse de dépenses qu'on n'avait plus à supporter. Les autres recettes n'ont pas trop évolué.

→ **Prospective 2014-2020** :

Maintien de ce chapitre à peu près constant, sauf peut-être s'agissant de la taxe sur l'électricité ; la taxe sur la consommation finale d'électricité : désormais la FDEL encaissera le produit et réalisera des travaux à due concurrence pour les communes ; il y a cependant débat en cours (Michel...)

d) Autres recettes de fonctionnement :

- Il y a vous l'observez dans le tableau page 8 une forte évolution des recettes durant la période 2008/2013 ; cela résulte principalement des refacturations des services de la Ville en direction de l'agglo, comme le débroussaillage, la mise à dispo du service des festivités ou encore les groupements de commandes.

→ Prospective 2014-2020 :

Il n'est pas aisé de prévoir par avance toutes les prestations rendues, donc on garde un cap similaire, en poursuivant les efforts de mutualisation et d'optimisation des services ; je cite par exemple l'approvisionnement direct à travers un marché carburant dans les stations de proximité, qui conduit à une moindre facturation (100 000 €)

Vous le voyez dans le dernier tableau relatif aux recettes en page 8, pour les années 2014 à 2020 les prévisions restent prudentes, on y reviendra la semaine prochaine à l'occasion du budget 2014.

En résumé :

- Stabilité des recettes fiscales,
- Dotations de l'Etat à la baisse du fait notamment de la baisse connue de la DGF,
- Stabilité ou légère baisse des autres recettes de fonctionnement.

B. Les Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 21 562 000 € en 2013.

- **Les charges de personnel** ont augmenté certes de 5,6% depuis 2008, mais c'est essentiellement en raison du GVT (le Glissement Vieillesse Technicité) qui engendre automatiquement des augmentations du fait de l'ancienneté des agents, car il n'y a plus de revalorisation du point des fonctionnaires depuis quelques années.

Les effectifs sont stables à 342 emplois permanents au 31/12/2013, vous avez le détail en annexe au document de D.O.B

Pour information, obligation sera donnée aux collectivités avant mars 2015, de se doter d'un « **schéma de mutualisation des services** »

A ce jour, l'essentiel des pratiques de mutualisation observées concerne une communauté de commune et une ville centre. Dès lors souvent, la plus grande partie du territoire communautaire reste en dehors de cette logique. Ce n'est pas le cas ici où nous avons été précurseurs en la matière. Nous avons donc une forte expérience en la matière. Nous reviendrons en temps utile sur ce chantier.

- **Les charges ou dépenses de gestion courantes** ont légèrement baissé entre 2012 et 2013 mais ont augmenté entre 2008 et 2013 en raison notamment :

- De la hausse des tarifs et taxes sur les fluides, pour 25% de l'augmentation totale
- De contraintes réglementaires croissantes
- De la création de nouveaux services, comme l'épicerie sociale et solidaire, la direction de la proximité ou le service jeunesse ;
- L'externalisation de certaines prestations comme indiqué (le nettoyage des halles, l'installation de l'éclairage de Noël..)

M

- Mais il y a aussi des augmentations qui n'en sont pas vraiment et résultent davantage de jeux d'écriture, comme la réintégration dans le budget principal de la Ville des services sociaux par exemple.

- Les Participations et Subventions de fonctionnement versées

Elles sont en baisse – 6,2% sur la période 2008/2013, mais il faut tenir compte :

- Des baisses résultant de la modification des compétences avec Cahors Sud, l'enseignement supérieur, le CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale),
- A contrario, des hausses dues aux frais de participation appelés par la CAF pour le fonctionnement des crèches.

On obtient le montant de l'épargne de gestion brute, en soustrayant les dépenses aux recettes telles que décrites précédemment ; on obtient $26\,822\text{ K€} - 21\,926\text{ K€} = 5\,260\text{ K€}$ d'épargne brute, je vais y revenir tout à l'heure.

- Les résultats exceptionnels

On observe aussi que dans ce tableau des dépenses de fonctionnement page 9, que le résultat exceptionnel fait fortement varier l'épargne brute retraitée ; ainsi à épargne de gestion constante et même en amélioration significative, l'épargne brute retraitée peut évoluer à la baisse ou à la hausse, du fait d'opérations exceptionnelles :

- Par exemple, des dépenses comme une année pleine de versement de subvention d'équilibre en 2012 au budget de stationnement,
- Par exemple des recettes comme des remboursements exceptionnels ou des provisions de recettes à la demande du comptable public.

Un mot sur la dette avant de tracer une trajectoire 2014-2020 :

- La dette :

1^{er} rappel : Comme indiqué dans le DOB, c'est la crise de 2008 qui a généré le plus fort coût de la dette du fait du dépassement des barrières sur les emprunts (Dans le cas d'un emprunt à barrière, la collectivité paie un taux fixe bonifié par rapport aux conditions de marché tant que l'index de référence ne franchit pas un seuil (barrière) préalablement défini. S'il est atteint, le taux bonifié est désactivé au profit d'un autre taux, le plus souvent variable, la collectivité paie alors les intérêts sur ce taux indexé (Euribor, par exemple), augmentés d'une marge)

2^{ème} rappel : en 2011 et 2012 ont été réaménagés les emprunts de façon à, d'une part, optimiser la trésorerie (lisser les décaissements sur toute l'année et non sur une courte période) et d'autre part, à consolider l'encours en diminuant le nombre de contrats ; certes ce réaménagement a augmenté mécaniquement les annuités 2008 à 2013, mais il a permis aussi une chute importante en 2014.

Ainsi entre 2007 et 2013 l'encours de la dette a diminué de presque 3 M€ (2 814 442 exactement) soit une diminution de -7,14% sur la période.

Le ratio de solvabilité s'est nettement amélioré pour passer de + de 24 ans en 2007 à 9 ans fin 2013 (le ratio de solvabilité ou capacité de désendettement = Encours de dette / épargne brute (avant remboursement du capital de la dette)).

M

Si l'EB s'améliore, ce qui a été le cas en 2008 avec l'augmentation des recettes fiscales, le ratio s'améliore).

→ Prospective 2014-2020 :

Sur cette période de 6 ans seront mobilisés maximum 19 M€, avec une projection sur des taux fixes d'environ 4,5 à 5% sur 20 ans.

Nous respecterons la règle que nous nous sommes fixée, de bon sens, visant à ne pas emprunter davantage que le montant du capital remboursé dans l'année

Je reviendrai sur la stratégie en matière de dette en fin de D.O.B

→ Conclusion prospective 2014-2020 :

La cible est de maintenir une épargne nette positive, c'est-à-dire un résultat de gestion positif une fois corrigé du résultat exceptionnel qui varie souvent d'une année sur l'autre et corrigé également du montant de l'amortissement de la dette (le capital) pour avoir l'épargne nette disponible.

Pour y parvenir, il faudra :

- D'une part, réaliser des **économies en fonctionnement d'environ 3 millions d'euros d'ici 2020.**

Le tableau prospectif (page 11) intègre la trajectoire de ces économies.

Vous voyez ligne après ligne les tendances je n'y reviens pas.

- D'autre part, garder un ratio de solvabilité autour de 10 ans, à la fois parce qu'on n'a pas de dynamique importante des recettes mais aussi, pour ne pas alourdir la dette. Il conviendra de **limiter le recours à l'emprunt à moins de 19M € d'ici 2020.**

C. Les opérations d'Investissement

Un point sur l'investissement; je rappelle que les budgets comprennent deux parties distinctes, les opérations de fonctionnement que l'on vient de voir et celles d'investissement. En préalable, je précise que la rigueur dans la gestion des deniers publics n'a pas empêché la collectivité de faire de nombreux investissements sur la période 2008/2013, en injectant 33 480 000 euros dans l'économie, prioritairement locale, pour réaliser de nombreux investissements.

S'agissant de la programmation 2013 elle a été réalisée à 80% des inscriptions budgétaires soit 6,7 millions d'euros.

Le financement est issu d'autofinancements pour 1,8 M, 1,4M de nouveaux emprunts et 3,5 M de dotations, subventions ou ventes immobilières.

Le plan d'investissement 2014/2020 comprendra notamment, les principales propositions :

- La participation à la création d'un cinéma multisalles en centre-ville,
- La réhabilitation du Musée Henri Martin,
- Le réaménagement de la Chapelle des sœurs de Nevers en salle dédiée aux arts visuels,
- L'aménagement urbain aux abords du Pont Valentré (réouverture des berges...),
- La reconquête du secteur sauvegardé.

Pour répondre aux objectifs affichés d'économie et de dégagement d'une épargne nette de gestion satisfaisante, le montant des investissements récurrents des services (c'est-à-dire le

M

renouvellement de matériel en général) sera plafonné à 1 M € chaque année, alors qu'il se situait précédemment aux alentours de 1,8M €

La priorité sera donnée :

- Aux équipements permettant des économies de fonctionnement,
- Aux opérations identifiées après diagnostic de réhabilitation énergétique des bâtiments municipaux.

Le programme 2014 reste ambitieux, à hauteur de 3,3 M €.

Les principales prévisions sont indiquées dans le tableau page 12 et seront reprises la semaine prochaine à l'occasion du vote du budget.

En conclusion : si depuis le début de la mandature, les efforts en matière de fonctionnement ont permis d'investir davantage que par le passé, efforts couplés avec l'obtention de financements optimisés, il convient de poursuivre sur cette voie, en recourant à l'emprunt de manière prudentielle telle qu'exposée précédemment.

LES BUDGETS ANNEXES

A. Le Budget Stationnement - Cf. page13

Le budget annexe « stationnement » comprend les parkings de l'Amphithéâtre, Le Phare, les parkings à rotation rapide Places de Gaulle et Galdemar, mais aussi tout le stationnement de surface.

1 329 places payantes : Voirie publique : 567 places, Parking le Phare : 216 places sur trois niveaux, Parking de l'Amphithéâtre : 370 places sur trois niveaux, Parking De Gaulle : 140 places, Place Galdemar : 36 places.

C'est un budget annexe dont les coûts doivent être supportés par l'utilisateur.

Mais le parking de l'Amphithéâtre est déficitaire et chaque année une subvention d'équilibre est versée à partir du budget principal de la Ville.

Le budget stationnement est clôturé en 2013 à hauteur de 1,5 M € en fonctionnement intégrant la subvention d'équilibre d'environ 201 370 €, correspondant au déficit du parking de l'Amphithéâtre.

Les recettes augmentent de 2,3 % par rapport à 2012 pour les parkings (baisse des recettes des horodateurs de 3,6%).

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2014 est estimé également à 1,5 M € équilibré grâce à une subvention d'environ 292 000 € (déficit parking de l'Amphithéâtre).

B. Le budget Assainissement

Le résultat cumulé du budget assainissement est excédentaire d'environ 265 000 € fin 2013 suite à une augmentation des recettes de fonctionnement de 7% (*rôle de décembre connu après vote des tarifs 2014*).

(le résultat de fonctionnement 2013 est de 265 338,92 € est utilisé pour combler le déficit d'investissement 2013 de 113 654,03 € soit un solde global de 151 684,89 € = fonds de roulement (au fonds du tableau)

Le ratio d'extinction de la dette se stabilise désormais à 11 ans fin 2013.

Une pause a été réalisée dans les investissements en 2013 dans l'attente de la révision du schéma d'assainissement.

Enfin a priori, les tarifs seront contenus à l'inflation.

C. Le budget Eau

La part abonnement a été supprimée de la facturation dès 2009 afin de favoriser une tarification proportionnelle.

Ce budget a dû faire face à l'inflation sur les charges courantes, comme les autres budgets d'ailleurs et tout l'enjeu a consisté à favoriser l'autofinancement des travaux en évitant ainsi les charges de dette sur les exercices futurs.

A cet égard je précise que le ratio d'extinction de dette est très faible, 3,4 ans seulement.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 est approximativement de 386 000 €.

Les travaux prévus en 2014 sont ainsi autofinancés (comme le dossier de protection du périmètre de la fontaine des Chartreux, la réfection des réseaux et branchements en accompagnement du programme de voirie, et une campagne de mise en place de télé-relève).

RAPPORT ANNUEL SUR LA STRATEGIE DE GESTION DE DETTE

A. Présentation de la gestion de la dette pour l'année 2013 :

Situation globale au 31/12/2013 :

Je vous ai indiqué tout à l'heure que je reviendrai sur la dette, c'est le moment Il s'agit de présenter la structure de la dette.

L'Encours total de la dette (consolidée avec les budgets annexes) reste important : 60 847 185,80 €

- L'encours de dette/Recettes de F est de 134%, contre 90% pour les communes de la strate ; mais nous l'avons considérablement réduit, il était de 161% en 2008 (cf.annexe 1)
- Par habitant l'encours est de 1674 €/hab contre 1240 €/hab pour la strate en 2012

La dette se répartit de la façon indiquée sur le document page 15, soit 60% pour la ville et 40% répartis dans les budgets annexes.

La durée de vie moyenne des emprunts est de 8 ans et 6 mois, à rapprocher de la capacité de désendettement de la Ville de 9 ans fin 2013 (+ de 24 ans en 2008 je le rappelle...)

Le taux moyen constaté au 31/12/2013 est de 3,347 %.

- Vous avez ensuite la présentation détaillée par type de taux, fixes, variables, structurés (les emprunts structurés ont pour caractéristique en principe de comporter des périodes, une première courte de 2 ou 3 ans, marqué par un taux fixe, bonifié, et une deuxième période très longue assortie d'un taux résultant d'un taux arithmétique

Les produits structurés proposés aux collectivités françaises peuvent en général être modélisées comme l'association :

- contenant des produits dérivés

Puis une Présentation détaillée selon les préconisations de la Charte Gissler :

- la charte Gissler est une charte de bonne conduite entre les Etablissements bancaires et les collectivités locales ; elle a notamment pour objet de formaliser leurs engagements respectifs, mais aussi de proposer une présentation de la dette comme suit :

| Nom bre | % de l'encours Total | Montant | Classement | Libellé |
|---------|----------------------|-----------------|------------|--|
| 49 | 74,35 % | 45 242 573,11 € | 1-A | Structure simple indices en euros |
| 5 | 16,53 % | 10 060 447,34 € | 1-B | Structure à barrière simple, indices en euros |
| 3 | 1,72 % | 1 043 778,98 € | 3-B | Structure à barrière simple, écarts indice zone euro |
| 4 | 7,40 % | 4 500 386,37 € | 4-B | Structure à barrière simple, indices hors zone euro |

- vous le voyez dans la 4^{ème} colonne du tableau, colonne « classement », la dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure et en précisant pour chaque élément sa part respective dans le total de l'encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés (cf. page 16)

Et enfin les principales caractéristiques des emprunts contractés en 2013:

Après ces tableaux descriptifs de la dette, un rappel des objectifs stratégiques de l'année précédente 2013 qui étaient les suivants :

- Le maintien de l'encours global (63/64 M €) : finalement diminué à 60,8 M € d'encours au 31/12/2013.
- Trouver les emprunts supplémentaires nécessaires au financement du programme d'investissement 2013, soit 2,5 millions d'euros pour la Ville et 500 000 € pour les réseaux : 2 150 000 € réalisés en 2013 soit 1 438 000 € sur le budget principal, 220 000€ pour l'eau (report 2012) et 492 000 € pour les réseaux d'assainissement (292k€ et 200k€).
- Un contrat a déjà été négocié avec la CDC à hauteur de 1 450 000 € pour une durée de 15 ans, au taux fixe à 4,79 %, début d'amortissement avril 2013 : cf tableau ci-dessus)
- Retravailler avec la Caisse d'Epargne l'emprunt à barrière CMS10-CMS2, classé 4B. Aucune proposition intéressante de renégociation de ce prêt n'a été fournie courant 2012 : ni courant 2013- les index restent stables.

B. Stratégie de gestion de dette pour 2014 :

Rappel des choix stratégiques mis en place en 2011

Page 17, on rappelle dans le document les orientations prudentielles définies en 2011 et auxquelles on obéit lorsqu'on souscrit un nouvel emprunt, comme détenir un minimum de 55% d'encours en produits A, etc.

Puis on fixe les objectifs stratégiques pour l'année à venir :

Objectifs stratégiques 2014 :

- Baisse de l'encours du budget principal de 3 millions d'euros minimum d'ici 2020 (là il ne s'agit pas d'un objectif annuel mais pluriannuel qu'il faut garder à l'esprit)
- Surveiller l'emprunt à barrière CMS10-CMS2, classé 4B.
- Favoriser la trésorerie de fin d'exercice en négociant une ligne de trésorerie de trois mois (besoin estimé à 1M €)

M

En conclusion :

- Compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat constatées et à venir et de la faible dynamique de nos recettes propres,
- Compte tenu de la nécessité de dégager une épargne nette positive chaque année,
- Compte tenu de la limitation du recours à l'emprunt du montant du capital remboursé chaque année et de notre volonté de réduire de 3M € d'ici 2020 l'encours de dette,
- Compte tenu de notre engagement à ne pas peser sur la fiscalité des ménages et à garder le cap des 0% d'augmentation des taux d'imposition communaux.

→ Il faudra réaliser des économies en fonctionnement d'environ 3 millions d'euros d'ici 2020.

L'amélioration de notre résultat d'exercice est impératif pour assurer le financement de nos futurs investissements.

La gestion rigoureuse de nos deniers communaux est une condition indispensable, nécessaire donc mais pas suffisante.

Il conviendra de poursuivre toutes les voies d'optimisation de nos ressources, comme la recherche d'économies supplémentaires, la poursuite de la mutualisation des services et des compétences, l'optimisation des financements, le développement économique : il nous faudra agir pour:

- Optimiser nos recettes en travaillant sur nos bases fiscales
- Poursuivre le travail de recherche systématique des financements extérieurs.

Mais également travailler sur nos dépenses

- Diminuer nos charges de fonctionnement par une gestion optimisée de notre patrimoine communal,
- Travailler sur la masse salariale pour limiter son évolution,
- Calibrer nos investissements à la mesure de nos possibilités de financement dans le respect de nos équilibres budgétaires.

Monsieur Jean Luc MAFFRE : Je suis nouvel élu et nous n'avons pas eu de commission des finances donc il y a une partie d'étonnement de ma part. Je vais vous donner mon avis dans une opposition constructive, tout ce que je vais dire ne va pas vous être forcément agréable, mais vous m'en excuserez d'avance.

J'ai trouvé trois erreurs dans le document. Il y en a une sur les taux, sur la page 5 l'évolution des bases il y a une addition qui est fautive c'est 2,34 et pas 1,78. Par contre plus grave page 9, vous parlez M. BOUILLAGUET d'épargne nette, la CAF nette qui est très importante malheureusement la colonne 2011 et 2013 sont fausses. La CAF nette notamment 2013 est négative, ce n'est pas 311 mais -54 en 2013. Une erreur sur un encours.

Je n'étais pas dans l'ancienne mandature, il y a un problème de fond dans la présentation.

« Il faut comparer 2008 à 2007 et 2019 à 2013 (et non pas 2020 hors mandature, à 2008). Il y a un manque de développement de l'assiette fiscale (actuellement entre 1 et 1,5% en moyenne), pas assez d'accroissement de population et de nouvelles entreprises. Il y a une légère baisse des dépenses.

Le contexte national de baisse des dépenses publiques s'accroît plus que vous ne l'avez prévu (cf le discours du Premier Ministre) et de plus, si la notation des collectivités publiques françaises continue à se dégrader, les taux risquent fort de monter et d'augmenter la charge de la dette.



Quand on a 27 Millions d' € de recettes (p5), 22M € de dépenses (p9) et 5M € de charge de la dette (p9), l'épargne dégagée est nulle. Cahors reste très fragile.

Les impôts locaux (contributions fiscales directes p5) pour Cahors ont augmenté entre 2013 et 2007 de 32,16%. Vous avez augmenté les taux la première année 2008, pour la taxe d'habitation de 15,03 à 16,55% et pour la taxe foncière bâti de 34,73% à 38,25%, cette augmentation l'année 1, a impacté toutes les années suivantes. Ce niveau devient insupportable pour les plus démunis et décourage les éventuels arrivants.

Cahors est en 2013, 38% plus chère que les villes comparables ou que nos villes voisines, Montauban, Albi ou Toulouse où l'on paye environ 100 € par habitant d'impôts locaux en moins qu'à Cahors.

Pour 2014 2019, vous ne prévoyez ni d'augmenter les taux ni de les baisser (p6), cela donnera donc encore une hausse des impôts locaux par les bases de 11,53% sur les 6 ans. Malgré tout cela, le total des recettes de fonctionnement baissera de 3,4% en 2014 (p8/p5) et ainsi de suite, en souhaitant que ce ne soit pas pire.

Vous le rappelez, la Cour des Comptes écrit qu'il faut optimiser, performer, réorganiser, mutualiser, arbitrer sur les investissements.

Sur les relations budgétaires entre Cahors et le Grand Cahors, quelle est la balance entre impôt reversé et refacturation ? En principe s'il y a mutualisation, cela devrait engendrer une économie globale pour Cahors et toutes les autres communes ; malheureusement, la hausse très importante des «dépenses de gestion» +23,6% en 6 ans (4918/3918 en 2007 /p9) montrent qu'il y a un surcoût net.

Les deux structures s'occupent d'urbanisme, de patrimoine, de culture et de social, vous en êtes conscients puisque vous prévoyez apparemment, de les diminuer.

De manière générale pour faire progresser la gestion, un des moyens serait d'ouvrir toutes vos données, de les publier en toute transparence en les comparant aux autres villes voisines et à celles qui sont comparables (aussi bien les coûts que les produits, impôts, tarifs).

La dette : Fin 2013, la dette de Cahors reste trop élevée, l'endettement par habitant (1800 € = 36430/20124 p18) est le triple de la moyenne nationale et le double du ratio toulousain et encore, hors eau, assainissement et stationnement qui doublent presque le ratio (3000 € = 60647/20124). Vous avez, certes, baissé la dette de 7% mais vous prévoyez de la maintenir à son niveau pour 2014/2019.

Le taux de la dette de la ville, actuellement à 3,35% (p15), est sensible à la hausse de taux de marchés à 59% cela pourra coûter à la ville, pour une hausse de 1% de plus, environ 400K€ de plus, le taux moyen payé par la Ville a baissé (taux historiquement très bas et réaménagement), il n'est pas certain que cela dure car la France traverse une crise profonde face aux contraintes auxquelles elle doit faire face.

L'Investissement : Nous souhaiterions savoir si vous avez prévu un Conseil municipal sur le plan d'investissement détaillé car nous manquons d'éléments ?

Vous prévoyez un même niveau d'investissement, voire en baisse, peu sur le secteur sauvegardé, rien sur le Château du roi ; le secteur sauvegardé mériterait un plan plus ambitieux, à la hauteur de Sarlat et Figeac, cela aurait là, des retombées touristiques et économiques positives.

Pour votre annonce phare, le cinéma Multiplexe, il n'y a pas de marché suffisant, combien la mairie devra-t-elle payer pour cela ?

M

En conclusion : Vous pouvez prétendre que vous n'avez pas détérioré la situation de la Ville et diminué un peu son endettement, mais c'est au prix d'une forte hausse d'impôts opérée dès 2008.

Pour cette mandature qui commence, vous poursuivez la même politique prudentielle, vous n'optimisez pas assez les dépenses de fonctionnement et vous n'accélérez pas la vitesse de développement, il faudrait se battre à l'extérieur, Toulouse, Paris, Bruxelles, pour attirer les projets publics et privés.

Je vous remercie de votre écoute ».

Madame Yannick LE QUINTREC : Je vais dire quelques mots sur le DOB qui fixe la politique de la Collectivité pour l'année. Je voudrais vous faire part de plusieurs points que Cahors à Gauche conteste à la fois dans le diagnostic posé mais également dans les choix de la Collectivité. Je passe rapidement sur le diagnostic, le redressement considéré de l'économie mondiale qui en fait, s'avère très faible et qui s'associe à l'explosion des inégalités. En France, le rebond de l'activité est plombé par la dégradation des ménages et par un investissement limité des grandes entreprises pour qui il est plus profitable de spéculer. A cela, s'ajoute l'augmentation du taux de TVA qui figurait dans les documents donnés du DOB ; cette augmentation du taux contribue à enfoncer les petites entreprises de bâtiment locales. En voit là en tout cas, à travers ces éléments, tous les dégâts d'une politique de l'offre, dégâts qui vont encore s'aggraver avec ce qu'on appelle, le pacte de responsabilité. J'en viens un peu aux banques ; faute de la réforme promise, les banques ne distribuent les crédits qu'aux projets les plus juteux, aux dépens des petites entreprises qui sont majoritaires sur notre territoire. Alors qu'elles empruntent à des taux proches de zéro, ces mêmes banques aggravent la crise du financement des collectivités locales en pratiquant des taux d'intérêts qui sont beaucoup trop élevés et en plus, en ce qui concerne la ville de Cahors, en grande partie nous avons des taux qui oscillent entre 4 et 5 % sur une durée de 20 ans, taux qu'il faudra s'employer à renégocier à la baisse au plus vite. Il faut rappeler qu'en 2008 nous avons renfloué les banques avec les deniers publics, elles pourraient nous renvoyer l'ascenseur.

Quant aux ressources des collectivités issues de la loi de finances, on voit et moi j'aimerais bien que nous en parlions, qui organise la pénurie en baissant la dotation globale de fonctionnement et tous ces concours financiers de 10 %. Nous regrettons pour ce qui me concerne, que vous repreniez à votre compte, sans protester, une baisse de dotation globale de fonctionnement de 207 000 € en 2014, reconduite en 2015 puis en 2016. Et nous condamnons les solutions préconisées, au lieu de nous en glorifier, comme le non de remplacement à la retraite ou encore l'obligation de choisir entre les investissements ou les services à la population.

Je considère que de telles orientations sont lourdes de menaces, en tout cas pour les cadurciens et en particulier pour les cadurciens modestes. Je rappelle que 50 % d'entre-eux ne paient pas d'impôt sur le revenu. Je crois que vous avez ouvert les hostilités avec la fermeture programmée de l'école Henri-Thamier dans le quartier populaire de Sainte Valérie. Je profite de ma déclaration pour vous exprimer notre opposition totale à ce projet antisocial sur son contenu, anti écologique avec des déplacements nombreux et la fatigue qui s'associe à ça pour les enfants et anti-démocratique dans les méthodes utilisées. Je considère qu'il est inconcevable d'aborder la question de l'école à travers son coût, car l'école ce n'est pas ça au départ. L'école c'est d'abord un outil d'émancipation sociale. Nous l'avons bien compris lors du mandat précédent quand nous sommes partis à la reconquête des classes, à la Croix de Fer par exemple, tous ensemble avec Marie PIQUE, les parents et le Conseil de quartier. Et je vous rappelle qu'à cette époque là, nous avons tous gagné.

M

Nous avons eu gain de cause. Moi je pense que le rôle de maire, qui plus est un maire socialiste, c'est de se battre pour développer l'éducation et par pour organiser son démantèlement. Je tiens à saluer la mobilisation des parents, élus et enseignants, qui refusent ce qu'on leur présente comme une fatalité.

Je quitte provisoirement ce sujet pour revenir sur le débat d'orientation budgétaire et sur ce que je considère comme le leurre de la fiscalité zéro. Effectivement, il faut constater que si l'impôt local est faible, les bases locatives sont elles, très élevées. Ce qui ne règle pas le problème d'une fiscalité beaucoup trop lourde pour les cadurciennes et les cadurciens. Fiscalité aussi qui joue un rôle dissuasif à la fois des nouveaux ménages ou l'arrivée de nouvelles activités.

Je passe sur les autres opérations d'investissements pour m'interroger sur la pertinence de projet comme la salle de cinéma Multiplexe ou l'auberge du XXIème siècle destinée au tourisme d'un côté quand de l'autre on laisse se dégrader les services publics. Quant au budget stationnement, nous pensons qu'il est nécessaire d'optimiser le rendement des parkings par un système beaucoup plus attractif et des conventions passées avec des administrations pour augmenter leur taux d'occupation. Enfin, le prix de l'eau et de l'assainissement est trop élevé. Un des plus élevé du pays, on s'en était émus à la fin de la mandature précédente alors que nous sommes en régie publique et il est urgent de stopper cette inflation qui devient insupportable pour la population. Pour terminer, je voudrais rappeler un point qui a toute son importance dans ce débat d'orientation budgétaire. Si vous avez incontestablement gagné les élections municipales à Cahors, il n'en reste pas moins qu'au niveau national les Français ont sévèrement sanctionné la politique de François HOLLANDE, laquelle a échoué comme le dit le Député socialiste Philippe BAUMEL. Il est encore temps pour vous d'en tirer les leçons et je vous invite à rejoindre les 100 députés du parti socialiste qui viennent d'appeler le gouvernement à restaurer la confiance avec le parlement et surtout, à agir pour la fin des politiques d'austérité, car ce sont ces députés qui posent les bases d'une véritable politique de gauche, source de rassemblement.

Madame Isabelle EYMES : Je constate que dans le document remis, vous liez avec raison les orientations municipales à la politique nationale et internationale.

Permettez-moi cependant de ne pas partager votre optimisme sur l'avenir économique et social de la France sauf pour les actionnaires et les nantis qui continuent à devenir plus riches quand les autres s'appauvrissent.

Permettez-moi également de m'interroger sur l'impact de cette croissance annoncée, au regard de la transition écologique, par ailleurs jugée incontournable et ici, curieusement absente.

A vous lire, nous comprenons que le redressement de l'activité économique mondiale est confirmé, que le mouvement dit "de tôle ondulée" de croissance du PIB va bien finir par se stabiliser pour qu'enfin, le déficit public soit ramené à 3,6% .

Cette obsession de la réduction du déficit est le fondement même des politiques d'austérité que nous dénonçons car elles font porter l'essentiel des efforts sur les classes populaires. La loi de finance pour 2014 étend l'austérité aux collectivités locales dans des proportions que vous soulignez vous-mêmes et qui risquent de s'aggraver encore plus, quand on se réfère au discours de politique générale du Premier Ministre.

Nous ne voyons donc, dans le document qui nous a été remis, aucune remise en cause ni de la politique d'austérité menée, ni de l'absence de considération environnementale.

Vous ne désavouez pas la politique gouvernementale et on le comprend aisément, mais je note également que vous prenez la précaution d'en conjuguer les perspectives au conditionnel. Car enfin, dans ces conditions peut-on croire vraiment à ce redressement ?

Pour étoffer mon interrogation, j'aimerais apporter quelques éléments de contexte supplémentaires:

M

2010: Suppression de la taxe professionnelle - Neutralisation de la dynamique des bases économiques : la fiscalité des ménages devient le principal levier de recettes.

2013 : Pacte budgétaire (TSCG) et réduction des dépenses publiques (et des recettes).

2014 : De multiples indicateurs préoccupants:

Croissance du chômage : près de 5 millions d'inscrits à Pôle Emploi, un taux jamais atteint. Une progression de 45 000 emplois supprimés chaque mois en moyenne. Le taux de chômage atteint 11%. Dans sa dernière note de conjoncture, l'INSEE prédit qu'il va continuer à augmenter. Cahors n'est pas épargnée.

Situation sociale dégradée avec plus de 8 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Cahors n'est pas épargnée.

Inquiétude des collectivités locales qui voient l'Etat se désengager. Cahors n'est pas épargnée.

Nouveau rapport alarmant du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental) sur l'évolution du climat en date du 31 mars 2014 sur le réchauffement climatique. Cahors n'est toujours pas épargnée.

Crise européenne gérée au moyen d'une rigueur qui accentue la dégradation de la situation. Négociations entre l'UE et les Etats Unis visant à inscrire le droit des multinationales au dessus de celui des Etats (par l'affaiblissement, voire le démantèlement de toutes les normes qui limitent les profits des entreprises). Cahors ne sera pas épargnée.

Suppression de milliers de postes dans les services publics à l'instar des pays européens qui subissent la crise économique et financière. Comme je pense qu'il est bon dans certaines circonstances d'être redondant, je voudrai dire un mot particulier sur ce sujet.

Avant hier mercredi, les syndicats de l'Education nationale dénonçaient les suppressions de poste d'enseignants dans le Lot dont une sur Cahors. La décision de la fermeture de la maternelle Henri-Thamier que vous avez annoncé sur la lancée Monsieur le Maire, cette fermeture n'est pas entendable à double titre.

D'abord, parce que le quartier de Sainte Valérie, déjà privé de son centre social, ne pourrait se voir en plus amputé de son école espace reconnu de lien social. Acceptons-nous que cette déclinaison locale très concrète de la politique d'austérité nationale se fasse une fois de plus au détriment des plus fragiles et des plus démunis ?

Ensuite, parce que cette décision unilatérale et sans aucune concertation avec les acteurs concernés pose, à notre sens, la question de la démocratie.

Nous souhaitons donc, Monsieur le Maire, que cette décision soit reconsidérée à partir de critères sociaux et humains et non pas seulement à partir de logiques comptables.

Sur tous les éléments de contexte que je viens d'énumérer, la politique nationale menée n'aura rien arrangé, bien au contraire. Nous engageons donc ce débat d'orientation budgétaire sur un fonds de redites qui inscrit la préparation du budget primitif dans un cadre particulièrement préoccupant mais si joliment intitulé dans le texte : " un nouvel environnement pour les collectivités locales".

Après l'effet " tôle ondulée " nous passons à " l'effet ciseaux " et entrons dans l'ère de l'optimisation des services publics rendus, c'est à dire en termes économiques : donner le meilleur rendement possible. Les décisions prises devraient désormais obéir à une logique rationnelle conduisant à la recherche de l'optimalité.

Cette approche de l'action publique se révèle être, à notre sens, une remise en cause fondamentale de la notion de service public vis à vis de laquelle nous sommes en profond désaccord.

AM

Voilà qui nous amène à trois constatations :

La première consiste à pointer un certain nombre de contradictions dans ce qui est avancé comme règle d'or au niveau national. Contradictions dans lesquelles il va falloir surnager pour ne pas se noyer faute de trop plein. Pour exemple:

L'augmentation de la TVA sur le bâti ancien qui passe de 7 à 10% alors même qu'une des urgences nationales est de réduire l'impact énergétique. Le transfert des compétences sans les moyens adéquats, ce qui accroît les difficultés des collectivités territoriales. Je parle par exemple, de la réforme des rythmes scolaires. Ou encore, de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales qui aura une incidence sur la croissance et sur l'emploi dans les territoires.

La deuxième, c'est qu'en dehors d'un choix politique volontariste fort, le seul levier pour lutter contre l'absence de progression des recettes courantes, en dehors du levier fiscal ou de la taille dans les plans d'investissement, le seul levier avancé est la maîtrise des dépenses de gestion. La méthode est courante, « limitons les frais postaux, le papier, n'appliquons le GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) qu'avec parcimonie, contentons-nous de simples ajustements aux marges, recrutons à minima ». Et c'est ce sur quoi vous semblez vous engager.

La troisième constatation, c'est que tout cela ne fait pas une politique en phase avec les ménages cadurciens pour certains confrontés au chômage et à la précarité, une politique répondant aux questions de logement, de mobilité, d'éducation et de qualité d'environnement pour tous.

Il existe pourtant un certain nombre de pistes susceptibles d'améliorer la situation financière de Cahors tout en refusant les mesures d'austérité.

Permettez-moi d'en citer quelques unes :

Opérer les arbitrages politiques prioritairement dans le sens de la satisfaction des besoins des cadurciens : je parle par exemple de prioriser l'aménagement de la dite gare routière où les jeunes attendent leur bus assis par terre ou sous la pluie, plutôt que l'aménagement des berges du Lot.

Ne pas vivre au dessus de ses moyens et redimensionner les projets trop coûteux en ce qu'ils pénalisent le pouvoir d'achat des cadurciens et les finances de la commune et du Grand-Cahors.

Je parle par exemple du doublement du prix d'entrée de la nouvelle piscine ou encore de l'augmentation prévisible du prix des places de cinéma avec le Multiplexe. Car ce que vous désignez comme des marqueurs de territoire pourraient vite devenir des marqueurs d'inégalités sociales.

Réaliser la transition énergétique au niveau municipal en ce qu'elle participe à renforcer l'économie locale, lier soutient aux entreprises et critères sociaux et environnementaux. Porter les préoccupations écologiques.

Reconsidérerez vous, Monsieur le Maire, les formules "Cahors Plage" et "patinoire" pour leur bilan environnemental catastrophique ?

Répondre aux besoins d'investissement et de service public relevant de nos compétences. Je note, en ce qui concerne les personnels de la mairie, l'annonce de la mise en oeuvre du schéma de mutualisation intercommunal à partir de 2015. Dans le même temps, voilà ce que projeterai le Grand Cahors, je cite : "une réorganisation, voire une diminution des services" ainsi qu'un "travail sur la masse salariale pour limiter son évolution". Quid des agents municipaux ?

Mener une politique d'investissement qui priorise le nécessaire au superflu.

Considérer le coût social comme élément prépondérant à toute décision. Maintenir et développer les politiques sociales.

C'est ainsi que l'on rapproche les habitants des services auxquels ils ont droit.

Voilà, Monsieur le Maire, sans doute ai-je vu dans le débat de ce soir d'avantage matière à réorientation budgétaire. C'est peut être le privilège du débutant de penser qu'un débat est matière à influencer sur les décisions à venir et non simplement un exercice imposé auquel on se plie.

N'y voyez cependant là aucune naïveté mais plutôt l'état d'esprit avec lequel nous abordons cette séquence de construction budgétaire, les questions que nous comptons porter, et les réponses que nous attendons de la majorité.

Monsieur Michel SIMON : Juste quelques éléments sur les questions qui ont été posées et sur la partie des opérations d'investissements, qui semblent inquiéter beaucoup de nos collègues ce soir.

Ces opérations d'investissement vont faire appels à une nouvelle ingénierie financière. Nos partenaires traditionnels restent présents, au travers des différents grands contrats qui sont toujours vivants comme le contrat d'agglomération et le contrat Grands sites Midi Pyrénées ; je rappelle que ces deux contrats ont été signés tant par le Grand Cahors que par la ville de Cahors et les deux collectivités en sont bénéficiaires. Je voudrais aussi vous dire que la Ville et le Grand Cahors se sont positionnés pour préparer l'avenir en s'intégrant activement, que ce soit dans la préparation des futurs fonds Européens 2014-2020, mais également dans de nombreuses contributions qui ont été prises en compte comme le futur projet dans le cadre de contrats Etat/Région Midi Pyrénées et plan Massif Central. Sans chercher à vous rassurer mais pour vous donner toujours des informations, sachez aussi que si un partenariat actif a été favorisé pendant les six dernières années, il sera amplifié avec les investissements extérieurs sur des thématiques qui feront le développement de la Ville. Construction de logements sociaux, c'est tout à fait classique, avec les bailleurs sociaux, mais aussi en accession à la propriété, la rénovation patrimoniale, j'y reviendrai tout à l'heure pour vous parler plus en détails du Secteur Sauvegardé, comme par exemple la résidence Comtes d'Armagnac et l'opération qui est en cours entre la Mairie et la rue Foch, se sont plus de 30 logements qui sont en cours de rénovation. D'autres actions comme le complexe de cinéma qui sera traité par une structure privée et non par la Collectivité, à partir de règles publiques.

Des règles, qui ont été édictées dans le DOB par Monsieur BOUILLAGUET, constituent notre ligne de conduite permanente pour que tout en maîtrisant notre dette, le développement de la Ville réponde au besoin des cadurciens et apporte aussi des chantiers à nos entreprises. Je rappelle que les investissements des collectivités locales représentaient encore il y a quelques années, les $\frac{3}{4}$ des investissements publics et du moins, de l'alimentation des entreprises de la France. Pour entrer dans le détail, juste pour rappeler à Monsieur MAFFRE que l'Urbanisme et le Patrimoine ne sont pas du tout mélangés vous l'apprendrez, je le mets sur le compte de la méconnaissance du fonctionnement ; l'urbanisme est traité totalement par le Grand Cahors, il n'y a pas un agent à la Ville qui gère l'urbanisme et de l'autre côté, vous l'apprendrez, le Patrimoine est géré par la Ville, il n'y a que les élus qui travaillent en synergie pour gérer ces compétences. En ce qui concerne également la transition énergétique, Madame EYMES, pour rassurer tout le monde, pendant six ans notre Collectivité c'est largement investie autour de l'agenda 21 et du plan climat territorial ; vous connaissez les opérations qui ont été menées et qui se poursuivent dans le plan d'action de notre agenda 21 et nous amplifierons ce programme au travers de la requalification des bâtiments publics et d'autres actions que nous avons portées durant la campagne. Pour le Secteur Sauvegardé, je vais y revenir, Monsieur MAFFRE vous avez parlé d'investissements très légers.

M

Effectivement la Collectivité n'a pas à tout faire ; la Collectivité a à créer de la synergie. C'est ce que nous avons déjà organisé, c'est-à-dire que les Collectivités, que ce soit la Ville et le Grand Cahors puisqu'elles travaillent conjointement au travers de leurs compétences mixées, apportent et impulsent au travers de traitements des espaces publics, par exemple, pour redonner envie aux investisseurs de venir dans la ville ; mais les investissements sur les bâtiments, c'est au travers d'actions publiques que pilote le Grand Cahors comme la future Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), que des propriétaires privés vont aussi agir et des investisseurs opérationnels au travers de la défiscalisation de la Loi MALRAUX. La Ville n'a qu'un rôle d'impulsion en la matière et ce n'est pas nous qui gérons l'ensemble des investissements du Secteur Sauvegardé.

Par contre, nous pilotons totalement toute cette politique, que ce soit au travers du développement de l'habitat, que ce soit au travers de l'amélioration de la qualité d'habiter. Un programme assez important et pilote, est mené sur l'aménagement énergétique du bâti ancien, travail reconnu au niveau National.

En ce qui concerne le cinéma, le complexe multisalles, ce n'est pas la Ville qui va porter cet investissement. La Ville va structurer c'est-à-dire organiser la localisation et nous sommes en contact avec plusieurs investisseurs qui ont envie de venir sur cette Ville donc le travail se préparera de manière tout à fait transparente mais avec l'aide d'investisseurs extérieurs.

Concernant l'Auberge de Jeunesse, je rappellerai à Madame LE QUENTREC qu'il s'agit de tourisme social. C'est-à-dire favoriser le départ en vacances de jeunes et de familles à revenus modestes.

Monsieur HUREAUX : S'il y avait un autre débat sur le plan d'investissement, nous n'avons pas eu la réponse. S'il ne devait pas y en avoir, je trouverais que ce qui vient d'être dit est un peu court.

Je voudrais simplement vous poser une question Monsieur le Maire ; le nouveau 1^{er} Ministre a annoncé que parmi les 50 milliards de dépenses publiques à amputer, les collectivités locales seraient mises à contribution pour 2 milliards. J'ai fait un petit calcul, 10 milliards par habitants ça représentent environ 3 millions d'euros pour Cahors et comme tous les impôts locaux de Cahors ne vont pas à la Ville de Cahors, nous sommes quelques part à la moitié des 2/3 soit environ 2 millions d'euros. Ma question est simple, est-ce que cette nouvelle perspective a déjà été intégrée au débat d'orientation budgétaire où pas ? J'ajouterai un dernier point puisque nous sommes dans les divisions ; le Président de la République a été élu sur la promesse de créer 60 000 postes à l'Education Nationale. Là aussi je fais le ratio, pour ceux qui ne le savent pas, 1 Français sur 3 000 est cadurciens. Le ratio ça veut bien dire plus 20 postes pour Cahors. Alors je suis un peu étonné que sur ces 60 000 postes on n'en trouve pas un pour Sainte Valérie.

Monsieur le Maire : Sur le Débat d'Orientation Budgétaire, je souhaitais m'exprimer ; c'est le premier exercice budgétaire de la mandature et il sera suivi du vote du budget qui mettra aussi en exergue, les investissements qui sont envisagés. Ce débat procède à un éclairage rétrospectif puis prospectif. D'un point de vu rétrospectif, le mandat précédent aura été celui des premières. En matière de fiscalité en mettant un terme à la hausse galopante des taux locaux d'imposition ; je rappelle que les taux avaient augmenté sans discontinuer pendant plus de 30 ans. Je voudrais remercier Monsieur MAFFRE pour son intervention surtout pour son constat juste mais accablant de la gestion de nos prédécesseurs puisque, vous l'avez souligné, l'amélioration que nous avons faite de la situation budgétaire de cette Ville a mis en évidence que l'endettement était particulièrement important et que la fiscalité l'était également.

M

Je tiens à vous rappeler que parmi mes prédécesseurs, il y a eu notamment une part l'action conduite par votre tête de liste Monsieur HUREAUX qui a pris largement part aux difficultés que vous évoquez.

Le mandat qui s'achève aura permis de maintenir le 0% d'augmentation des taux et je prends comme point de départ 2009 puisque vous savez que s'agissant de 2008, c'est la Chambre Régionale des Comptes qui est venue sanctionner la gestion précédente.

La réduction de plus de 10 points de l'effort fiscal entre Cahors et la moyenne des villes de la strate est l'illustration de la saine trajectoire dans laquelle cette ville se place. Il reste à poursuivre dans ce mouvement, nous y reviendrons.

En termes d'endettement, alors que pendant des décennies la dette s'était alourdie sans cesse, les 6 années qui s'achèvent auront été synonymes d'inversion de tendance. En réduisant de près de 3 millions d'euros l'encours de dette, il a été mis un terme au cercle vicieux dans lequel la Ville s'était retrouvée et qui aujourd'hui n'est pas sans conséquence sur le taux d'intérêt que nous devons prendre en compte et rembourser. La dette aura ainsi diminué de 7,14 % ; le ratio de solvabilité qui compare l'encours de dette à la capacité d'autofinancement, s'est nettement amélioré passant de 24 ans en 2007 à 9 ans en 2013.

En investissement, cette rigueur budgétaire n'aura pas compromis la capacité d'investir pour préparer l'avenir et répondre aux besoins des Cadurciens bien au contraire, puisque la Ville aura investi comme jamais elle ne le fit auparavant ; c'est aussi ce qu'ont salué les Cadurciens, le fait que la Ville ait particulièrement bougé et avancée. Plus de 33 millions d'euros ont été investis sur la mandature et elle y est parvenue sans augmenter les taux d'imposition tout en se désendettant et ce, grâce à une bien meilleure capacité à mobiliser les partenariats. L'explication, c'est que plus de 9,3 millions de subventions ont été obtenues depuis 2007 contre 4.5 millions entre 2002 et 2005. En terme de prospective, le mandat qui s'ouvre permettra de conforter, j'en suis convaincu, les tendances engagées. La rigueur budgétaire, la maîtrise fiscale et l'investivité en matière de montage d'investissement, devront être garantis. Les efforts effectués n'auront de sens en termes de fiscalité ou d'investissements, qu'à la condition que nous nous inscrivions dans la durée et c'est ce que nous ferons. Nous le ferons en matière fiscale, nous l'avons promis, le 0 % d'augmentation des taux sera proposé cette année encore et ce, pour la 6^{ème} année consécutive ; au-delà de ce simple exercice budgétaire, nous nous ferons fort d'assurer le 0 % jusqu'en 2020, cela fait partie de nos engagements. C'est un défi, j'en ai conscience, compte tenue de la forte tension sur nos recettes ; cette tempérance fiscale est le seul moyen de gagner durablement en attractivité et de limiter le poids des impôts locaux auprès des cadurciens, notamment les plus fragiles. Nous le ferons en matière d'endettement aussi ; la trajectoire du désendettement devra se poursuivre, nous veillerons à diminuer l'encours de la dette d'environ 3 millions d'euros supplémentaires. Cela supposera de poursuivre le recours limité à l'emprunt à concurrence du remboursement annuel en capital. Nous le ferons en termes d'investissements. Gérer une ville, c'est préparer son avenir et répondre aux besoins de services des habitants, grâce à des études préalables, des plans de financement optimisés et des partenariats renforcés, des modes de portage inventifs sollicitant les partenaires publics comme les opérateurs privés. Nous parviendrons à maintenir un niveau d'investissements indispensable à la préparation des lendemains. Par delà ces intentions et ces améliorations, se profile un contexte de forte tension sur nos recettes que nous anticipons, je vous le confirme, avec notamment une baisse importante de la DGF. Cela nous oblige à optimiser encore et encore nos dépenses. Tels de bons pères de famille, cela suppose de penser le montage des projets et l'exercice des compétences à la bonne échelle territoriale, c'est ce que nous avons anticipé en étant parfois leader en France.



Cela nous oblige donc à poursuivre ces mutualisations avec le Grand Cahors afin d'éviter les doublons, le mille feuilles des compétences et pour être toujours plus économes des deniers publics. C'est tout le sens du cap que je fixe et vous propose pour les prochaines années. C'est un cap ambitieux mais aussi réaliste entre projets nécessaires et maîtrise de nos comptes qui constituent une donnée indispensable à respecter. Cette alchimie a porté ses fruits jusqu'ici et nous ferons en sorte de poursuivre en ce sens.

Madame Martine LOOCK : La question de Sainte Valérie a été abordée par plusieurs personnes et je vais apporter des précisions sur ces points.

Nous avons reçu le 4 avril, donc fort récemment, la proposition des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Cette proposition concernait une suppression d'un poste en élémentaire à l'école Jean Calvet c'est-à-dire au Groupe Nord. Cette suppression était basée exclusivement sur un résonnement lié aux effectifs et uniquement sur cette procédure de règle de calcul que vous dénonciez tout à l'heure. Nous avons estimé qu'une réflexion plus globale était nécessaire. Elle nécessite d'une part, de considérer la situation générale des écoles sur Cahors au vue des règles établies en 2009, qui ne sont pas nouvelles, et qui déterminaient des seuils de cohérence et un nouveau schéma de réorganisation des groupes scolaires.

Pour rappeler ces principes qui avaient été établis en 2009, pas de maternelle de moins de 2 classes, pas d'élémentaires à moins de 4 classes, la sauvegarde des écoles de proximité structurantes pour un quartier que sont Lacapelle, Bégoux, Bellevue et la Croix de Fer. De plus la situation de Jean Calvet est spécifique sur plusieurs points. On constatait sur ce groupe scolaire et plus précisément sur élémentaire, une perte progressive de classes et une lente dégradation de la situation. Ainsi en 2006 avait été perdue la 11^{ème} classe, en 2008 la 10^{ème} classe, en 2011 la 9^{ème} ; à ce jour, il reste 8 classes ; la perte de cette classe provoquait un effet de seuil et cet effet de seuil se traduisait en moyens humains au-delà de la perte du poste d'enseignant. Des moyens humains dévolus à cette école, qui compte une CLIS et une CLIN car l'accueil de ces enfants « différents », nécessite des plages d'inclusion afin d'assurer dans des conditions favorables l'intégration de ces enfants dans un système plus normal. Il y avait donc nécessité d'avoir une action volontaire pour stopper cette dégradation. Cette volonté se basait sur 3 évidences. La taille cohérente d'un groupe scolaire est, a minima, de 3 maternelles pour 5 élémentaires. Dans cette configuration, on obtient une stabilité des effectifs, une sécurisation des effectifs et un déroulement cohérent de la scolarité des enfants avec une classe par niveau. A Jean Calvet, on constate qu'il y a 3 maternelles pour 8 élémentaires. Il y a donc une incohérence et une insuffisance pour assurer cette stabilité. Le renfort de l'école maternelle vise à créer une dynamique et vise aussi à pérenniser ce groupe scolaire dans sa structure, pour éviter cette lente déperdition que nous avons constatée depuis de nombreuses années.

De plus cette école dispose des espaces nécessaires, espaces extérieurs en cours, en préau et espaces intérieurs en salles de classe pour accueillir un plus grand nombre d'enfants et cet espace est aujourd'hui largement sous-utilisé ; ce qui est contraire à la logique et au souci qui va devenir de plus en plus prégnant, de rationaliser l'usage des bâtiments communaux. La logique a été également conservée de l'identification des deux entités séparées en maternelles et élémentaires, par le refus de la fusion qui a été évoquée et qui a été en d'autres temps, acceptée sur d'autres groupes scolaires mais qui, à l'usage, a révélé ses limites et ses inconvénients. Enfin, il y a un souci d'accompagner une opération de fermeture qui est, je le conçois, forcément douloureuse et pas facile à prendre. Il faut dans ce cadre envisager un accompagnement des enfants et du personnel de l'école.

Les personnels en fonction sur Sainte Valérie, qu'il s'agisse des enseignants ou des agents de la Collectivité accomplissent, aujourd'hui, je le sais, un travail remarquable d'accompagnement des familles. Il faudra veiller à ce qu'il n'y ait pas de rupture dans cet accompagnement dans l'intérêt premier des enfants mais aussi celui des familles et des agents de la Collectivité. Pour rappel de l'histoire dans cette ville, nous avons vu la fermeture de la maternelle Gambetta, elle était à ce moment-là, constituée de deux classes et de 66 enfants ; de la maternelle Clémenceau : il y avait deux classes et 50 enfants. A Sainte Valérie, nous avons à ce jour une classe avec 25 enfants. Cette fermeture correspond à une logique de cohérence et de sauvegarde des groupes scolaires dans le respect d'un schéma de réorganisation des groupes scolaires qui a été défini depuis 2009 et qui avait fait à l'époque, l'objet d'un consensus dans cette assemblée.

Sylvie CHANUT-STOEFFLER :

Je parle en qualité d'enseignante dans une école élémentaire de Cahors. Donc moi, je ne reprends pas la logique comptable mais simplement ce qui a été dit. Il y a aussi le fait que l'Education nationale nous demande des structures de plus en plus performantes, exigeantes que ce soit en informatique, en technologie, qu'il y ait des moyens avec des normes d'hygiène, de sécurité importantes et donc évidemment, ça coûte cher, on en est conscients et en plus on a envie, nous, enseignants, de faire travailler les enfants dans de bonnes conditions et pour ça, je ne vois pas comment on peut maintenir les seize écoles sur Cahors.

Après, pour ce qui a été évoqué concernant ce qu'a dit Madame LE QUENTREC, se battre pour développer l'éducation, moi, au contraire, je crois que l'école de la République s'enrichit par la mixité sociale et dès le plus jeune âge, l'enrichissement culturel et la sociabilisation. Donc moi peut-être que le côté démocratique n'a pas été respecté, l'information n'a pas été faite comme il fallait mais sur le fonds, je pense que c'est plutôt un bénéfice pour la population de Sainte Valérie de rejoindre le Groupe Nord d'autant que les grands frères et les grandes sœurs y sont ; donc je ne vois où est l'anti-écologie puisque lorsque on amène un enfant on peut en amener deux. Moi, je parle plutôt d'une fusion de deux écoles maternelles qui sont petites et donc qui pourront travailler dans de meilleures conditions avec un meilleur équipement, une mutualisation du personnel et des équipements. On est bien-sûr d'accord avec Mme LE QUENTREC, que c'est un outil d'émancipation sociale l'école mais que ça ne nuit en rien à cette fusion de deux petites écoles maternelles sur Cahors qui sont quand même très proches, ce qui crée un contexte tout à fait différent de la Croix de Fer qui était éloignée d'un autre groupe scolaire.

Donc, pour moi, sur le fonds, ça ne me choque pas.

Après, sur la forme, ça reste à voir et je pense que l'accompagnement sera fait.

Yannick LE QUENTREC :

Bon, moi, je peux bien entendre tous les arguments que vous pouvez amener, c'est pas la réalité.

Le Maire :

Il le faut quand même.

Yannick LE QUENTREC :

Ah mais bien sûr, je l'entends. Vous avez remarqué, je vous ai écouté. Voilà, enfin la réalité quand même c'est que c'est une décision que vous avez prise sans les parents, et maintenant vous êtes gentils, vous dites on va les accompagner, on va accompagner les élèves, on va accompagner les parents, on va accompagner les enseignants. Ce n'est pas la procédure qu'il faut adopter pour une école quand même ; on a des responsabilités par rapport à ça et puis moi, j'aimerais bien qu'on arrête de penser à la place des intéressés.

J'entends tes arguments, il n'y a pas de problème mais en même temps ce n'est pas toi qui les mène tes enfants à l'école, ce sont des gens du quartier et il faut aussi parler de l'intérêt du quartier de Sainte Valérie. Nous, on s'était employés quand même en créant l'épicerie sociale, à essayer puisque c'est un quartier qui effectivement souffrait un peu d'un manque de vie sociale ; donc il y avait l'école, il y avait le Centre Social et ensuite, après l'action que j'ai pu mener, il y a eu une épicerie sociale et solidaire. Voilà, donc ce n'est pas maintenant pour laisser déshabiller le quartier, un quartier avec une population modeste ; et moi j'y suis effectivement sensible. Alors on dit ces petites fusions, ces petits déplacements : c'est une école de proximité dans un quartier populaire, et le quartier en question il est attaché à son école et il a raison de l'être. L'histoire de la mixité sociale s'il vous plaît, à deux ans l'ancrage culturel, il est où ? L'histoire de la mixité sociale, ça veut dire quoi ça ? Elle y est déjà.

Alors autre point aussi, par rapport à l'école Henri-Thamier, on a l'impression que toutes les écoles fonctionnent, elles sont performantes maintenant ; toutes les écoles doivent être performantes. A ce moment là moi je ne veux pas utiliser le mot de performance. Et ensuite par rapport à l'école Henri-Thamier, demander l'avis des parents. C'est une bonne école, les enfants sont contents, les enfants ont des résultats et les enseignants sont des enseignants de qualité.

Bernard DELPECH :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai l'impression que ce soir on sait où se trouve l'opposition. Je voulais revenir sur le contexte sur l'historique des écoles à Cahors. On est plus dans la logique des années 60-65 avec des classes d'âge, pleines du baby-boom. Autrefois l'école était une nécessité dans le quartier. Aujourd'hui, Monsieur HUREAUX, tout à l'heure vous parliez des postes : il faudrait 20 postes pour Cahors, mais vous savez très bien, vous êtes enseignant vous-même, on doit mettre des enseignants devant les élèves. On se retrouve aussi avec des baisses d'effectifs puis on a besoin d'une cohérence ; vous me répondrez tout à l'heure.

Ensuite sur l'aspect de la mixité sociale qu'a abordée ma collègue, on a une classe qui est en fait une classe unique. On est en ville, on n'est pas à la campagne.

On a l'impression à vous entendre que les écoles, les autres écoles sont à 10, 15 ou 20 kilomètres. Il y a des choses qui sont possibles à pied avec un accompagnement comme l'a dit Martine, on n'est pas en rase campagne, on n'est pas en regroupement pédagogique.

Aussi, sur l'intégration, il n'y a pas de menace pédagogique sur les enfants et sur leur accompagnement. Il y a de la place à Jean Calvet, il y a d'autres élèves de maternelle avec lesquels ils pourront aussi être liés dans la cour de récré et échanger. La liaison CP – Maternelle, vous savez tous qu'elle est extrêmement importante, elle sera sur place ; ce n'est pas déshabiller Sainte Valérie. A vous entendre, on a l'impression que c'est nous qui avons créé les conditions de l'austérité. Ce poste qui a été supprimé à Cahors, ce n'est pas nous qui l'avons décidé, ce n'est pas le Maire de Cahors et sur l'austérité quand vous parlez des suppressions de poste de fonctionnaires en 2011, il y a eu 18 suppressions de poste d'enseignants dans le Lot ; en 2012 il y en a eu 28. Depuis trois ans avec l'action des syndicats, des élus, des parlementaires on a retrouvé 11 postes et vous savez très bien qu'il faut qu'on arrive aussi à une restructuration sur Cahors, tenir compte des effectifs mais regarder l'évolution des effectifs et sur Cahors et sur le Lot notamment.

Le Maire :

Moi je veux vous dire un mot bien évidemment sur cette fermeture annoncée. Lundi, il y aura également un débat sur la question de la fermeture de l'école de Sainte Valérie qui est proposée aujourd'hui et qui est partagée, je tiens à le dire, par l'Inspection de l'Académie mais aussi par le syndicat majoritaire, c'est une réalité.

C'est toujours douloureux de fermer une école je préfère largement les rénover, voire les ouvrir ; mais à un moment donné, il faut prendre ses responsabilités et je n'ai pas peur de dire que c'est une démarche que j'approuve parce qu'elle s'inscrit, et c'est en cela, que je vous réponds Yannick LE QUENTREC, dans la continuité de la politique de réorganisation de nos établissements scolaires que nous avons engagée depuis six ans, c'est un fait.

Cette réorganisation nous l'avons discutée à l'époque avec l'ensemble des syndicats, avec les parents d'élèves auprès desquels nous avons suscité cette prise de conscience et avec les enseignants. Cette réorganisation partait d'un constat que Bernard a rappelé : c'est que nous avons comparativement à d'autres villes beaucoup d'établissements scolaires et que cela entraîne, c'est une réalité, des locaux vides et pourtant chauffés. On parle aussi d'écologie aujourd'hui, donc je n'ai pas peur de dire que pour certaines écoles nous avons cette responsabilité de les optimiser ; et puis il y a un autre élément, c'est qu'il y a aujourd'hui un déséquilibre entre l'offre dans les écoles du centre-ville et celle dans les écarts où les effectifs progressent parce qu'il y a eu une tendance à l'urbanisation dans les quartiers périurbains. Nous devons donc nous adapter. A l'époque, nous avons mis collectivement en place cette règle qui prévoyait, comme l'a dit Martine, un nombre minimum de classes par école maternelle et élémentaire. A la maternelle, nous avons envisagé un seuil plancher de 3 ou 4 classes que nous avons déjà ramené à 2 compte tenu de la taille de nos établissements. En élémentaire, une logique prévoyant entre 5 et 10 classes était retenue sachant que nous avons exclu de ce principe les écoles situées dans les écarts compte tenu de leur caractère excentré et de leur statut d'école de quartier. C'est donc en fonction de cette règle, que nous avons fermé Clémenceau à l'époque. A Clémenceau, les parents d'élèves étaient, et c'est normal, contre la fermeture, il y avait même deux classes. Par conséquent, je veux bien qu'on ait un nouveau discours mais je ne peux que rappeler qu'on l'a partagé à l'époque ensemble lorsque vous étiez dans la majorité. Alors, il y a lieu de respecter cet élément-là. Il y a eu des discussions, vous le savez, sur l'école de Sainte Valérie qui ne constitue pas une nouveauté puisque ça fait très longtemps qu'on en parle, qu'on a eu des municipalités assez engagées sur le sujet, vous le savez, Marie le sait.

Il s'est donc posé la question de la classe unique de Sainte Valérie. A cela s'est ajoutée la nécessité, à notre sens, de renforcer les écoles maternelle du Groupe Nord qui comporte 3 classes et l'élémentaire qui dispose de 8 classes. L'école maternelle de Bellevue pour laquelle nous avons gagné une classe il y a quelques années doit également être renforcée.

Je crois qu'il faut se poser la question : faut-il ne rien faire au risque de fragiliser l'ensemble de nos groupes scolaires ou au contraire faut-il agir pour sécuriser un maximum d'entre eux ? C'est le choix que nous faisons, pas avec gaité de cœur je dois vous le dire, mais en assumant nos responsabilités parce que c'est cette stratégie globale que nous poursuivons qui nous a aussi permis, nous en sommes tous fiers collectivement, d'investir massivement sur les écoles durant ces six dernières années. On ne peut pas remettre en cause l'attachement qui a été le nôtre au développement et à l'amélioration des bâtiments des écoles. Allons ensemble à l'école Lucien Bénac pour voir la transformation de cette école, faisons même le tour des écoles pour voir tous les travaux qui ont pu être réalisés. Il faut qu'on puisse poursuivre cette politique ambitieuse d'investissement. Cela suppose certainement de devoir rationaliser certains bâtiments.

Je précise par ailleurs qu'il y a de nouveaux défis qui s'ouvrent à nous, notamment celui de la réforme des rythmes scolaires qu'on va essayer de conduire avec une exigence de qualité. Il est toujours plus difficile de la porter de façon plus dispersée en plusieurs groupes scolaires.

S'agissant du quartier de Sainte Valérie, à juste titre, il a été souligné que nous l'avons renforcé. La crèche a été rénovée par la CAF, l'épicerie sociale et solidaire nous l'avons quand même quelque peu portée ensemble Yannick. Nous sommes bien d'accord même si vous en étiez à l'origine, ce que je ne le conteste pas ?

AM

Il y a également la question du Centre Social qui est essentielle. Vous savez que c'est la décision qu'a prise la CAF de récupérer les locaux pour faire une maison de la parentalité qui apportera un plus, je l'espère, au quartier.

Cela a généré une solution d'urgence. Elle a été trouvée bien qu'elle ne soit pas, a priori, pleinement satisfaisante, en tout cas des retours que nous en avons. Or, j'y étais encore ce matin, le Centre Social joue un rôle majeur sur ce quartier avec du personnel extrêmement investi et je le dis, nous avons la responsabilité de trouver une solution pour que le Centre Social puisse fonctionner dans les meilleures conditions. Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet sensible. Je comprends la colère, je comprends parfois un peu l'incompréhension. Si cela a été fait rapidement, j'en ai conscience, vous savez aussi que les cartes scolaires sont suspendues pendant la période électorale. Tout se dessine très vite mais je le rappelle nous sommes dans une continuité et le débat de Sainte Valérie nous occupe depuis longtemps. On est effectivement en classe unique, c'est la dernière qui reste sur Cahors et même dans les écoles situées dans les communes rurales, les questions se posent en matière de classes uniques, vous le savez ; Il nous revient donc de prendre des décisions douloureuses. Le processus se poursuit, le débat existe, il est normal. Je respecte tout à fait et a priori, une décision qui sera prise lundi par les personnes compétentes, à savoir l'inspection et les syndicats. Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De donner acte de la présentation du document du débat d'orientation budgétaire 2014.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2014.

ADMINISTRATION GENERALE/FONCIER

4 - Modification du règlement des foires et marchés

Rapporteur : M. Lionel GUIRAL :

Par règlement en date du 5 mai 1997, la Ville a déterminé les règles relatives à l'organisation des activités des foires et marchés sur le territoire communal.

Des ajustements sont aujourd'hui nécessaires afin d'adapter le règlement au fonctionnement pratique de ces Foires et Marchés et de l'actualiser par rapport à l'évolution de la réglementation, en intégrant notamment la démarche Agenda 21 (programme d'actions de développement durable) engagée par la Ville. L'une d'elles concerne notamment la réduction des déchets à la source et la valorisation par le tri, le compostage.

Ainsi, des modifications ont été approuvées par la Commission paritaire consultative des foires et marchés réunie le 11 mars 2014.

Il convient à présent de vous soumettre pour approbation, le règlement joint en annexe de la présente.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la Commission paritaire consultative des foires et marchés du 11 mars 2014

- d'approuver le règlement des Foires et Marchés de Cahors



Isabelle EYMES :

Intervention pour délibération n°5 concernant le marché couvert

J'ai constaté que les modifications proposées des règlements foires et marchés et marché couvert, intègrent l'application de l'agenda 21 dont parlait M. SIMON tout à l'heure et que j'ai bien entendu, lu ce qui est en rapport au tri et au recyclage des déchets.

Vous connaissez notre préoccupation en ce qui concerne la question environnementale et en la matière, nous disons qu'il n'y a pas de « mesurette » et que la moindre initiative allant dans le sens de sa prise en compte, est une avancée.

Aussi j'aimerais savoir sur ces deux points de l'ordre du jour, ce qu'il en est du compostage qui fait partie des recommandations mais qui n'est pas explicitement décrit dans les deux règlements. Juste une petite information, aujourd'hui un habitant du Lot produit en moyenne 544 kilos de déchets par an ; 43% de ces déchets sont valorisés alors que les 57% restants sont encore stockés ou incinérés. Donc, en moyenne, on estime que les déchets organiques représentent 30% du poids de la poubelle et que 100 kilos de déchets par foyer et par an peuvent être valorisés localement par la technique de compostage. On voit là aisément l'intérêt collectif d'une telle démarche. Donc, ma question est la suivante : sauf à ce que cela soit déjà réalisé et que j'ai manqué un épisode, n'y aurait-il pas une utilité à mettre en place un composteur collectif à l'instar du quartier de la Croix de Fer qui servirait aux commerçants, aux producteurs et Cadurciens à cet endroit là de la Ville et de manière plus générale, faire que cette initiative soit étendue à tous les quartiers ?

M. SIMON :

Monsieur le Maire, deux éléments de réponse pour Madame EYMES ; un composteur au pied de la cathédrale, je le vois mal vraiment. Franchement vous me donnerez la solution, mais moi je ne la trouve pas en l'occurrence.

Pour rester un peu plus sérieux, en ce qui concerne le compostage, oui vous avez manqué certainement un épisode. Sachez que le SYDED a développé cette politique déjà depuis de nombreuses années et que tout cadurcien qui le souhaite peut avoir chez lui un composteur pour la modique somme de 15 €, un truc comme ça. J'ai ça chez moi depuis 10 ans, ça marche très bien et je vous assure, cela fait un très bon compost que je réutilise chaque année et cela nous permet de réduire fortement effectivement par ce tri sélectif, d'autres dépenses en terme de traitement des déchets.

En ce qui concerne les composteurs collectifs, sous la houlette de Ghislaine BAZALGUES qui est l'animatrice des agendas 21 de la Ville et du Grand Cahors, des actions ont été menées à la Croix de Fer entre-autres, mais aussi avec le Lycée Clément Marot et avec d'autres structures qui sont en train de se développer.

C'est quelque chose qui est en train d'émerger dans la Ville au rythme que prend aussi l'acceptation par les habitants de s'intégrer dans cette démarche mais je rappelle que le gros morceau est surtout assuré à titre individuel par chacun d'entre nous et nos concitoyens grâce aux composteurs qui sont mis à disposition par le SYDED.

M. HUREAUX :

Sur le marché et le marché couvert, comme j'étais un petit peu en avance aux abords de la Mairie avant le Conseil municipal, je suis allé sous le marché couvert pour me faire un avis et j'ai interrogé les commerçants qui se trouvaient là ; je leur ai dit nous allions débattre d'une modification du règlement du marché couvert et j'aimerais savoir si cette modification est bonne ou mauvaise. J'en ai interrogé quatre qui ne savaient pas qu'il y avait une modification du règlement du marché couvert.



Serge MUNTE :

Monsieur HUREAUX, moi je ne sais pas comment ils se coordonnent à l'intérieur du marché couvert, mais quand il y a la commission des foires et marchés ou la commission du marché couvert, il y a les représentants dont Monsieur MARTY, qui viennent à ces réunions et M. MARTY est le porte parole de cette association. S'il n'y a pas de redescente, il faudra vraiment qu'on lui dise qu'il transmette ces informations mais ils sont invités et ils votent pour leur représentation.

M. HUREAUX :

Je reconnais que Monsieur MARTY n'était pas là mais bon.

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

5 - Modification du règlement du marché couvert

Rapporteur : M. Lionel GUIRAL

Par règlement en date du 2 avril 1996, la Ville a organisé les activités du Marché couvert situé aux Halles à Cahors.

Des ajustements pour les foires et marchés sont nécessaires par rapport à l'agenda 21. L'une d'elles concerne notamment la réduction des déchets comme stipulé tout à l'heure.

Ainsi, ces modifications ont été apportées et approuvées par la Commission du Marché couvert qui s'est réunie le 20 février 2014.

Il convient à présent de vous soumettre pour approbation, le règlement joint en annexe de la présente.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la Commission du Marché couvert du 20 février 2014

- d'approuver le règlement du Marché couvert de Cahors

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

6 - Acquisition Ville de CAHORS / Société SODIAAL UNION – Ancienne laiterie cadastrée BW n°388 sise Plaine du Pal

Rapporteur Monsieur Michel SIMON

Mes chers collègues, durant la précédente mandature, différentes études d'urbanisme ont été menées et engagées afin de définir les évolutions futures de la Ville au travers de schémas directeurs pour agir sur les quinze ou vingt prochaines années. Ce fut le cas entre autres, pour la plaine du Pal et autour de la tête Est du Pont Valentré au titre du futur plan de gestion, au titre de l'Unesco pour notre pont Valentré ; donc, une orientation aussi sur de futurs aménagements le long du chemin de Périé et au niveau du pont des Remparts pour

requalifier de manière paysagère et environnementale, ces secteurs soumis au PPRI et qui ne sont pas constructibles.

L'acquisition qui vous est présentée permettrait donc à la Ville, d'y réaliser un aménagement paysager qui s'articulerait avec les infrastructures et fonctions présentes. Je rappelle que c'est juste à proximité de la résidence d'Olt, donc 140 logements et chambres pour personnes âgées et ensuite, le futur projet qui va démarrer dans quelques jours sur la construction de logements sociaux à proximité par Polygone, 40 logements locatifs. Donc on pourrait retrouver au travers d'une aire intergénérationnelle un lieu d'animation de ce quartier à partir de l'aménagement paysager qui sera à définir évidemment dans une large concertation future. Cette parcelle est cadastrée à la section BW 388, un petit peu plus d'un hectare 11745m² et après estimation de France Domaine et une longue négociation avec le propriétaire, nous sommes arrivés à un accord à 140 000 € que je vous propose ce soir. Donc je vous propose d'approuver l'acquisition de cette ancienne laiterie au prix de 140 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents y afférents.

Isabelle EYMES :

Dans le profil de mon intervention lors du débat d'orientation budgétaire je ne participerai pas au vote de cette délibération. Je parlais dans mon intervention de privilégier le nécessaire superflu. Je considère en l'état que ce projet n'est pas prioritaire dans l'intérêt des Cadurciens.

LE MAIRE :

Donc vous savez que ce projet de rachat à vocation en suivant à faire un espace intergénérationnel à côté de la maison de retraite, gratuit bien sûr pour les jeunes et les personnes âgées. Je note donc que vous considérez une nouvelle fois qu'il est superflu.

Geneviève LAGARDE :

Je suis extrêmement étonnée de ce point de vue. Nous avons là entre la Résidence d'Olt et les Remparts une verrue, une véritable friche qui avait été momentanément utilisée pour l'usage que vous savez, qui est aujourd'hui libre de toute occupation et qui en quelque sorte s'offre à nous, c'est-à-dire aux Cadurciens, à la Ville. C'est un très bel espace, il a à l'évidence, vocation à devenir un lieu de déambulation, un lieu de loisir, un lieu intergénérationnel comme le disait Monsieur le Maire à l'instant et véritablement, le bon sens commande de donner à ce lieu cette destination. Ce n'est pas d'ailleurs une dépense considérable, c'est une dépense raisonnable qui embellira cet espace, ce bel espace entre le Pont Valentré et les Remparts. Il est très surprenant que de cette manière, vous vous y opposiez.



André TULET :

Oui, moi il se trouve que par ailleurs je m'occupe d'une association qui prend part à l'animation des maisons de retraite et j'aimerais poser la question à Mme EYMES et savoir si elle est déjà allée se promener aux alentours de la Résidence d'Olt et voir le peu de possibilités qu'ont les personnes âgées à se déplacer autour de la Résidence d'Olt ? Le fait d'ouvrir cet espace de jardin de loisir permettra aux personnes âgées qui sont, comme leur situation l'indique, en fin de vie, une possibilité meilleure pour agrémenter leurs journées. Il n'y a qu'à voir ces personnes âgées prendre le soleil en ce moment quand les rayons de soleil sortent, pour dire que c'est une mesure d'embellissement certes, mais c'est une mesure sociale et d'intérêt général pour les personnes âgées.

Mme EYMES :

J'entends tout à fait ce qui est dit mais je reste sur ma position de ne pas participer au vote. J'ai pas dit que je voterais contre. Je pense qu'il y a d'autres priorités dans l'immédiat et je veux beaucoup de bien à toutes les personnes âgées qui habitent sur la Plaine du Pal, il n'y a aucun souci, et j'espère aussi que les logements qui seront construits auront des balcons suffisamment larges pour pouvoir y mettre des composteurs individuels. Voilà. Merci.

LE MAIRE :

Des logements sociaux, je vous rappelle qu'ils sont importants aussi pour la Ville, on est bien d'accord ?

Michel SIMON :

Pour vous rassurer les composteurs ne seront pas sur les balcons. Les balcons existeront dans ce bâtiment basse consommation mais le projet sera équipé de composteurs collectifs, c'est déjà prévu.

Geneviève LAGARDE :

Le composteur, pardon Monsieur le Maire vous ne m'avez pas donné la parole, je vous l'indique pour le cas où vous ne le sauriez pas, doit être posé sur la terre et non pas sur le béton.

Mme EYMES n'a pas souhaité prendre part au vote.

Adopté à la majorité.

CULTURE

7 - Convention entre la région Midi-Pyrénées et la Ville de Cahors

Rapporteur Madame Françoise FAUBERT

Mes chers collègues, dans le cadre de la convention entre la Région Midi-Pyrénées et la Ville de Cahors, le Conseil régional reconduit son soutien au programme d'action artistique et culturel pour le Théâtre et les Docks au titre de l'année 2014 (saison 2013/2014).

Ce partenariat inclut donc un apport financier de la région pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 43 200 €.

J'ai donc l'honneur de proposer :

- De signer la convention entre la région et la ville,
- De solliciter le Conseil régional pour l'obtention d'une subvention de 43 200 €,
- D'inscrire les crédits au budget 2014.



Adopté à l'unanimité.

DRH

8 - Elus Municipaux – Remboursement des frais réels de mission

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET

Oui, chers collègues, il s'agit du remboursement des frais de mission aux frais réels. Les fonctions de Maire, d'Adjoint, de Conseiller municipal, donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de missions spéciales, dès lors qu'elles apparaissent comme nécessaires au bon accomplissement du mandat et qu'il peut en être justifié.

Je vous propose dans ces conditions, que les frais de déplacement et de séjour (restauration et hébergement) fassent l'objet d'un remboursement aux « frais réels », sous réserve que les sommes engagées ne sortent pas du cadre de la mission assignée à l'élu et que ce dernier fournisse tous les justificatifs correspondants et ne présentant pas un montant manifestement excessif.

Adopté à l'unanimité.

Nous avons rendez-vous vendredi prochain 18 avril 2014 pour la séance du Conseil municipal consacrée au Budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Les délibérations du Conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au Secrétariat général de la Mairie.

Le secrétaire



Pierre-Louis SENNAC